



Commune de

**CRAVANCHE**

*PROJET PÉDAGOGIQUE*

*ÎLE AUX MÔMES*

*CRAVANCHE*

*2024-2025*

# **SOMMAIRE :**

## **I Définition périscolaire et extrascolaire :**

**page 3**

- 1. Accueil périscolaire
- 2. Accueil extrascolaire
- 3. Rappel inscription

## **II Présentation de la structure :**

**pages 4 à 8**

- 1. Publics accueillis et besoins
- 2. Moyens mis en œuvre
  - Humain
  - Matériel
  - Communication

## **III Fonctionnement de la structure :**

**pages 9 à 11**

- 1. Périscolaire
- 2. Mercredi et vacances
- 3. Restauration et protocole
- 4. Activités spécifiques du soir
- 5. Organisation des mercredis et des vacances
- 6. Covid

## **IV Projet Pédagogique :**

**page 12**

- Projet annuel
  - Objectifs généraux
  - Objectifs opérationnels

## **V Rôle de l'équipe :**

**pages 13 à 14**

- 1. Avec les différentes tranches d'âges
- 2. Critères d'accueil de qualité
  - Point de vue pédagogique
  - Point de vue des enfants
  - Point de vue des parents
  - Point de vue de l'équipe

## **VI Vivre ensemble :**

**pages 15 à 16**

- Règles de vie
- Relations parents
- Rituels

## **VII Évaluation et conclusion**

**page 17**

## **VIII Club Ados**

**page 18 à 19**

# **I Qu'est-ce qu'un accueil périscolaire ou extrascolaire :**

## **1. Accueil périscolaire :**

*Aux termes de l'article 2 du décret n°2006-923 du juillet 2006 "l'accueil sans hébergement" comprend notamment :*

L'accueil périscolaire est un accueil collectif éducatif situé à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, vie familiale) ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires aux heures qui précèdent et suivent la classe.

L'accueil durant le temps méridien constitue un temps éducatif et de repos entre deux temps de travail (journées de classe).

Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants qui bénéficient de la restauration. Il associe des aspects éducatifs durant le repas ainsi que des temps d'animation structurées et adaptées au public, avant et après le repas.

Il en est de même pour le temps après l'école.

L'organisation d'activités est issue de la réflexion conduite par l'organisateur dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation de la part de l'équipe d'animation.

## **2. Accueil extrascolaire :**

**L'accueil de loisirs** est un accueil de 7 à 80 mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées.

## **3. Rappel inscription :**

Les inscriptions doivent être réalisées obligatoirement au bureau de la direction

Les enfants peuvent être inscrits à l'année ou ponctuellement. Les inscriptions ne sont pas prorogées automatiquement d'année en année, elles doivent être renouvelées chaque année en juin.

**Les enseignants ne font pas partie du service Enfance et Jeunesse : tout document ou information relative au SEJ doit impérativement être remis aux animateurs ou à la directrice du SEJ.**

## II Présentation de la structure :

Le centre de loisirs appelé L'Île aux Mômes est géré par la Mairie. Il est ouvert toute l'année sauf les 3 premières semaines d'août et 2 semaines aux vacances de Noël. Le reste du temps, il fonctionne tous les jours, du lundi au vendredi, y compris lors des vacances scolaires.

L'Île aux Mômes se situe au centre du village dans les mêmes bâtiments que l'école. Les locaux ont été refaits récemment, ils sont fonctionnels, lumineux et restent des endroits agréables.

L'accueil de loisirs est ouvert principalement aux enfants de la commune et selon les places disponibles, les enfants des communes avoisinantes peuvent y être accueillis.

- ◆ Le bâtiment de l'Île aux Mômes comporte :
  - 2 salles d'activités distinctes ;Chaque salle est équipée de tables et de chaises adaptées à l'âge des enfants. On dispose de matériel et de mobilier de rangement, ainsi que des jeux de construction, de réflexion, des feutres, de la peinture, des coloriages, des petites voitures et leur garage et de la dînette pour le côté cuisine.  
Les salles sont équipées d'un lavabo pour nettoyer le matériel et se laver les mains.
  - Un hall où se trouvent les porte-manteaux et les casiers de rangement.
  - Un WC enfant et un pour l'équipe d'animation.
  - 2 sas de sortie de secours.
  
- ◆ La cour de l'école maternelle  
Lieu clos avec un petit espace vert. Elle est munie d'un jeu pour les petits avec toboggan.
  
- ◆ La cour de l'école élémentaire  
Cour entourée et fermée, peu ombragée, entièrement bitumée.
  
- ◆ La salle de motricité dans l'école maternelle  
Équipée de tapis de gymnastique et de nombreux éléments mousse afin de faire des parcours ludiques pour les séances « sportives ».
  
- ◆ Un préau fermé avec des paniers de basket.
  
- ◆ Un bâtiment comprenant :
  - un bureau de Direction ;
  - une salle d'activité pour les enfants de plus de 6 ans. On dispose de matériel et de mobilier de rangement, ainsi que des jeux de société, de réflexion, des feutres, de la peinture, des coloriages, des livres, un baby-foot ;
  - une salle informatique ;
  - une médiathèque.
  - des sanitaires avec lavabo
  
- ◆ Un City Parc comprenant :
  - foot
  - volley
  - tennis
  - basket
  - pétanque
  - piste d'athlétisme
  - structures de jeux et balançoires
  
- ◆ Une salle de restauration
  
- ◆ Une salle communale « la Cravanchoise » possédant du matériel sportif

## 1. Public accueilli et ses besoins :

Enfants scolarisés à l'école publique de Cravanche

**L'école primaire accueille 213 enfants répartis sur 9 classes (3 maternelles et 6 élémentaires)**

Les enfants se connaissent tous pour la plupart. Ils fréquentent souvent le même établissement scolaire, club sportif, ou habitent le même quartier.

La majorité qui fréquente le centre est constituée d'habitues, ils viennent au restaurant scolaire, en accueil du soir, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont répartis par groupes d'âge et chaque groupe fonctionne sur un rythme différent.

- Durant le périscolaire il y a 2 groupes : Les maternelles ;  
Les élémentaires

- Durant l'extrascolaire il y a 3 groupes : Les 3/5 ans ;  
Les 6/12 ans ;  
Les + de 8 ans.

Lors des vacances scolaires, certaines activités peuvent être proposés pour des enfants plus âgés de la commune et alentours.

	Besoins et intérêts	Activités possibles
Jusqu'à 6 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Besoins biologiques (alimentation, sommeil, et mouvement)</li><li>• Besoins d'affection, de sécurité et de communication</li><li>• Prise de conscience de son corps et de sa personne</li><li>• Exploration du milieu (besoin d'expérience et de manipulation)</li><li>• Curiosité du sexe opposé</li><li>• Instabilité et variation des intérêt</li></ul>	Jeux de couleurs, de construction à base de rythmes et de manipulation Jeux de rôles, classement, puzzles Manipulation : tissu, objet roulant... Contes, histoires Chants, rondes Petits jeux n'excédant pas les 30 min d'attention
De 6 à 8 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir besoins jusqu'à 6ans</li><li>• Besoin de socialisation (sens de donner et du recevoir, d'échange)</li></ul>	Activités de construction Jeux d'adresse, jeux d'échanges Activités manuelles Chants, jeux dansés, histoires Découverte du milieu, de la nature Déguisement, maquillage
De 8 à 10 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• La socialisation s'affirme : bande de copains, la règle</li><li>• Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre</li><li>• Début d'une séparation fille/garçons (on ne joue plus ensemble)</li><li>• Besoin de justice et d'équité</li><li>• Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet</li><li>• Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, les enseignants, les animateurs.)</li></ul>	Début des grands jeux (jeux de pistes, jeux de l'oie, chasse au trésor) Activités sportives, baignades Jeux de construction Activités manuelles Découverte de la nature Activités d'expression
De 10 à 12 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions</li><li>• Formations des bandes</li><li>• Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux des « petits »</li><li>• Maturation, en moyenne, plus rapide chez les filles</li><li>• Besoin de compétition</li></ul>	Grands jeux Jeux organisés en plein air Jeux sportifs, compétitifs Découverte de la nature Activités manuelles élaborées Chants, danse Lectures

Avec l'équipe, nous veillons à ce que chaque enfant ait sa place au sein du groupe. L'enfant doit se sentir en confiance afin de passer de bons moments, c'est pour cela que nous restons à leur écoute.

Il est indispensable de ponctuer les journées selon le rythme des enfants, des instants de calme (sieste, lectures de contes, dessins, se reposer et discuter...) leurs seront proposés. Les animateurs doivent veiller à ne pas presser les enfants et leur permettre de passer des journées enrichissantes et propres à leurs besoins selon leurs âges.

**Les principaux besoins des adolescents et les conséquences observées lorsque ce besoins ne sont pas répondus.**

	Exemples de besoins à combler chez les adolescents	Exemples de conséquences liées aux besoins non comblés
Besoin physiologique	Avoir une hygiène de vie adéquate (alimentation, sommeil, repos, exercice)	Fatigue Problèmes de santé Irritabilité Faible concentration Absentéisme scolaire
Besoin de sécurité	Avoir un espace psychologique, un refuge offrant une sécurité et un contrôle Se sentir soutenu lorsque nécessaires	Isolement Signes de stress et d'anxiété Mépris de l'autorité
Besoin d'appartenance	Avoir l'occasion d'entrer en contact avec les autres S'intégrer à un groupe Obtenir un statut social Avoir un espace pour s'exprimer de façon socialement acceptable	Exclusion par rapport aux groupes d'amis Manque de respect envers d'autres jeunes Intimidation
Besoin d'estime	Être reconnu, apprécié Sortir du lot Faire un travail utile et visible Exprimer son talent et sa compétence Varier, innover dans ses tâches et ses loisirs	Dépendance envers l'adulte et besoin constant d'approbation Peu d'initiative Discours négatif par rapport à l'école et à la vie sociale
Besoin de réalisation	S'épanouir Approfondir sa culture Se former et continuer son propre développement Être écouté et se sentir compris	Peu de projets menés à terme Faible participation à des activités Décrochage scolaire

**L'accueil d'enfants en situation de handicap :**

Rappel de la réglementation :

Les droits des personnes en situations d'handicap ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie »..

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Il est donc important de rencontrer les parents au préalable, afin de discuter de la situation de leur enfant et de trouver des solutions afin de pouvoir mieux répondre à ces besoins.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Accueillir l'enfant handicapé en milieu ordinaire de loisirs, C'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir :

- Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître
- Développer ses capacités physiques et artistiques
- Être incité à ajuster et à diversifier ses actions
- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées
- Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

L'Ile Aux Mômes, accueille sans distinction les différences, en favorisant l'inclusion de tout enfant, quel que soit sa situation familiale, atteints de troubles de la santé, ou d'handicap.

## 2. Les moyens mis en œuvre :

- Moyens humains :

La directrice : CHLOÉ REBETEZ-POMODORO, BPJEPS LTP

Elle a le rôle de médiateur, de référent et s'assure de la sécurité physique et moral des enfants et des animateurs. La directrice a un rôle de formation, de suivi et de validation des stagiaires. Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure. Elle est garante de la mise en œuvre du projet éducatif et du projet pédagogique. Elle gère en totalité la partie administrative. Elle est garante de la communication entre l'équipe, les parents, les enseignants et la mairie.

Les animateurs :

HARTMANN Manon, adjointe, animatrice référente, BAFA, CAP petite enfance, BAFA en cours  
NIFENECKER Douglas, BPJEPS activité sportive  
CARDOT Lou-Andréa, BAFA  
SMETS Clémentine BAFA  
DEMEUSY Benjamin, MASTER MEEF 1  
CARTIER Emilie, CAP petite enfance

Autres personnes présentes : GOUDEY Marylin (service de restauration), aide ponctuellement.

FAIVRE Caroline, ATSEM

HESPEL PONS Marine ATSEM, aide ponctuelle les lundi soir ainsi que sur les vacances scolaires.

- Moyens matériels :

Nous disposons de matériels pédagogiques :

- pour les activités sportives, nous avons dans un local de nombreuses malles de jeux, des raquettes, ballons de toutes sortes, du nécessaire pour le cirque, des petits vélos, des trottinettes ...
- pour les jeux intérieurs, dans les différentes salles se trouvent des jeux de société, de construction, des kaplas, des légos ...
- pour les activités manuelles, nous avons peintures, crayons de toutes sortes, et tout ce qui est utile pour n'importe quel projet.

Nous travaillons aussi avec du matériel de récupération fourni principalement par les parents.

Plusieurs trousse à pharmacie composées de :

Ciseaux - Pincettes à épiler - Compresses stériles - Sparadrap - Pansements adhésif de différentes tailles - Sérum en dose unique - Gants jetables - Petites bandes - Lingettes - Épingles à nourrice - Couvertures de survie - Antiseptiques liquide - Crèmes contre les piqûres d'insectes - Numéros de téléphone des services de secours

- Moyens de communication :

- Pour l'équipe :

Chaque fin de semaine un planning est distribué aux animateurs et des documents importants sont envoyés à chacun par mail.

- Pour les familles :

Un tableau d'affichage à l'entrée du SEJ permet aux parents d'être informés des repas du mois, des activités, des sorties, de l'encadrement...

La communication avec les familles se fait aussi par la distribution d'informations, de dossiers d'inscriptions et de planning vacances dans chaque classe élémentaire et maternelle.

Les parents qui le souhaitent peuvent aussi consulter les différents documents sur place ou sur le site internet de la mairie.

# III Fonctionnement de la structure :

## 1. Les accueils :

- ◆ **7H30/8H05** : arrivée échelonnée selon les besoins des parents avant que les enseignants prennent le relais.
- ◆ **11h45/12h15** : pour les enfants qui ne restent pas manger au restaurant scolaire, mais dont les parents travaillent et ne peuvent pas arriver à l'heure de la sortie des classes.
- ◆ **16H/18H30** : un accueil est mis en place pour tous les enfants. Chacun prend le temps de goûter. L'équipe propose des animations. Ils ont aussi le choix de leurs activités. Le départ est échelonné, les parents peuvent venir quand ils le souhaitent chercher leurs enfants.

## 2. Le mercredi et les vacances :

- ◆ **8H00/9H00** : L'équipe accueille individuellement les enfants et leurs parents. Des jeux et des livres sont à disposition de chacun. L'animateur référent fait l'appel sur un tableau. Chacun a le loisir de prendre le petit déjeuner.
- ◆ **9h00/11h30** : déroulement des activités.  
L'équipe explique aux enfants le programme de la journée et chacun se répartit par tranche d'âge et se déplace dans la salle appropriée. A la fin de l'activité le groupe participe au rangement du matériel et de la salle.
- ◆ **11h30/12h00** : départ échelonné des enfants ne mangeant pas à la restauration.
- ◆ **12h00/13h30** : pause méridienne.  
Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de s'installer dans la salle. Le temps de restauration doit permettre aux enfants de se détendre, de parler, mais il doit aussi contribuer à leur équilibre alimentaire.
- ◆ **13h30/14h30** : retour au centre.  
Un temps calme est mis en place pour les grands pendant que les petits vont à la sieste. Les enfants partis chez eux sont à nouveau accueillis. C'est un moment important qui respecte le rythme de l'enfant. L'animateur référent refait l'appel.
- ◆ **14h30/16h30** : reprise des activités.  
L'équipe finit les activités commencées le matin ou remet en place un nouveau projet.
- ◆ **16h30/17h00** : goûter.  
Passage aux toilettes pour tous les enfants et prise du goûter en profitant d'un moment d'échange.
- ◆ **17h00/18h00** : accueil des parents.  
Lors du départ de chacun, un animateur fait un retour aux parents sur la journée. Les enfants peuvent partir uniquement avec les personnes autorisées. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

## 3. La restauration scolaire :

- ◆ **11h45/13h20** :  
Les enfants de l'élémentaire descendent accompagnés de leur enseignant, passent aux toilettes et se lavent les mains avant d'être appelés pour aller s'installer dans la salle.  
Les enfants de la maternelle eux, sont récupérés par trois animateurs dans leur classe respective. Ils passent ensuite aux WC et se lavent les mains avant de descendre.  
Le temps de restauration doit permettre aux enfants de se détendre, de parler, mais il doit aussi contribuer à leur équilibre alimentaire.  
Le repas se fait en deux services chez les élémentaires, le premier service mange son repas de 12h00 à 12h40 pendant que les autres sont en activités, le deuxième service mange de 12h40 à 13h20.

### **A/ Présentation de la restauration :**

Les repas sont élaborés et livrés en liaison froide par un traiteur agréé, « La Cuisine d'Uzel », puis les plats sont remis en température selon des modalités appropriées avant d'être servis.

Ils sont élaborés sur la base de 5 composantes choisies parmi : un hors d'œuvre ou potage, un plat protéique, un légume, 1 fromage ou une préparation lactée et un dessert.

Pour respecter les besoins nutritifs des enfants, tout repas composé de 5 composantes sera servi dans son intégralité.

Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) ne mange(nt) pas de viande (ou juste pas de porc) doivent le signaler lors de l'inscription sur la fiche de renseignements.

Les enfants se retrouvent au restaurant scolaire dans les locaux de l'école élémentaire à partir de midi.

Les animateurs servent les enfants un par un de l'entrée au dessert. Le repas est un moment d'échange, il est nécessaire qu'il se déroule dans le calme. Chacun débarrasse son assiette à la fin du repas.

Le repas en lui-même est pensé comme un temps pédagogique. Le nombre suffisant d'encadrant permet d'être attentif à chaque enfant, de vérifier qu'il se nourrit convenablement et de façon équilibrée, de réguler l'ambiance afin que le repas se déroule dans le calme. Les règles d'hygiène ne sont pas oubliées (lavage des mains avant et après le repas), ainsi que l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire.

Le moment du repas correspond à une pause aussi agréable que possible, permettant à l'enfant de se détendre, précédée d'un temps d'animation.

Protocole COVID si remise en place : les enfants doivent être séparés et sont obligés pour le moment de manger avec leurs camarades de classe. Les tables sont pour 6 enfants.

## **B/ Procédures :**

- Intolérance alimentaire

Des protocoles **d'accueil individualisés** (PAI) peuvent être envisagés afin de permettre un accueil raisonné des enfants présentant des allergies alimentaires, ceci dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Procédure des activités éveil au goût

Une procédure d'hygiène est mise en place pour les différents ateliers culinaires proposés durant l'année.

## **4. Les activités spécifiques :**

- ◆ **16H/17H30** : chaque animateur selon ses expériences propose des activités spécifiques. L'enfant de plus de 6 ans s'inscrit en début de trimestre à une activité bien définie et bien encadrée. Le but est que chaque enfant ait le plaisir de connaître des activités manuelles ou sportives différentes, de les apprécier et de partir dans des clubs ou autres associations.
- ◆ Les animations seront adaptées en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baisse nécessairement en fin de journée. En adaptant des méthodes privilégiant les approches ludiques et la souplesse, il est laissé aux enfants la possibilité de choisir une activité, mais également de « ne rien faire » si l'enfant en manifeste le besoin ou l'envie. Par ailleurs, l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome s'il le souhaite.

**Lors de l'inscription aux activités spécifiques du soir, il n'est pas possible pour les parents de venir les récupérer avant 17h30 sauf impératif urgent.**

## **5. Organisation des mercredis et des vacances :**

### A/ L'accueil :

Les enfants sont accueillis dès 8H00. L'équipe d'animation assure à la fois un accueil pour les enfants et pour les parents, c'est un moment d'échange important. Les enfants ont à leur disposition plusieurs petits coins, pour les jeux, la lecture et le dessin. Ils sont en autonomie sous la bienveillance des animateurs qui gèrent ce moment de façon à ce que ce soit agréable et conviviale pour tous.

### B/ Les activités :

Il ne s'agit pas de faire des activités pour combler la journée, mais de répondre aux besoins et aux choix des enfants. Elles permettent à chacun d'être en accord avec lui-même, de prendre conscience de ses possibilités et de s'épanouir. Les enfants sont impliqués dans certaines activités, afin que petit à petit ils deviennent acteurs de leurs loisirs. Pendant ce temps d'activité les enfants s'expriment, s'organisent, participent, découvrent, se divertissent, prennent du plaisir avec les autres. Ils doivent aussi respecter les règles instaurées par l'animateur. Des activités sportives sont proposées dans le but de développer le jeu collectif, la motricité et la coopération.

### C/ Le temps libre :

Il s'agit d'un temps pour que les enfants jouent librement. L'enfant est l'initiateur de son jeu. Ce n'est pas un temps libre pour l'animateur qui reste présent et veille à la sécurité des enfants.

#### D/ Les repas :

Voir présentation de la restauration scolaire page 8.

#### E/ Les temps calmes / la sieste :

L'enfant choisit son espace, se repose, joue, se détend, prend du temps pour lui. Il s'organise librement. Les maternelles partent à la sieste au calme dans une pièce à part.

#### F/ Le goûter :

L'île aux mômes ne fournit pas le goûter, cela reste à la charge des parents.

### **6. COVID :**

Un protocole Covid reste toujours envisageable selon la situation, l'équipe sera en droit de modifier l'organisation de la journée. Chaque animateur avant de prendre son poste doit impérativement se laver les mains et porter un masque. Ils seront en charge de faire respecter aux enfants les gestes barrières et de les amener à plusieurs reprises dans la journée à se laver les mains. Les locaux utilisés seront désinfectés plusieurs fois dans la journée et régulièrement aérés. Du gel sera à disposition de l'équipe et des enfants dans chaque salle. Selon la situation sanitaire et à l'application du protocole COVID, les animateurs ne mangeront plus à la table des enfants.

## IV Projets pédagogiques :

### ❖ Projet sur l'année :

#### 1. Objectifs généraux :

- Respecter le rythme de vie de chacun.
- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel.
- Construire des partenariats sur le territoire
- Vivre ensemble
- Gestion des conflits entre enfants
- Améliorer la vie quotidienne sur la gestion du bruit

#### 2. Objectifs opérationnels :

Instaurer des relations de confiance	Responsabiliser l'enfant en le faisant participer aux tâches de la vie quotidienne.
Aménager l'espace et le matériel, selon l'âge et les besoins de l'enfant	Animer de façon ludique, avec le matériel adéquat, des activités adaptées à chaque tranche d'âge.
Reconnaître les temps libres et les temps de repos	Adopter une attitude d'animation à tout moment de la journée avec du bon sens ce qui permet de pouvoir modifier les activités en fonction des besoins de chacun.
Impliquer les différents acteurs locaux professionnels et particuliers	Solliciter les acteurs de la vie communales avec des interventions et des rencontres (association, CCAS, habitants...)
Faire participer à la vie de l'ALSH les enfants et les parents	Mise en place de questionnaires, boîtes à idées...  Proposer des activités de soirées pour les Adolescents (soirées jeux de société, cinéma, cuisine...), en discussion d'un projet spécial + 12 ans. Demande de bénévole lors des sorties (parents, élu ...)
Améliorer la communication avec les enfants	Établir ensemble des règles de vie, les revoir régulièrement et les modifier si besoin.  Organiser des moments d'échanges ou des activités artistiques pour leur permettre d'extérioriser leur sentiments.
Mise en place d'outils nécessaires sur le temps de la pause méridienne	Réfléchir à un moyen de canaliser le bruit lors de la restauration scolaire

## **V Rôle de l'équipe :**

La notion d'équipe pédagogique est très importante. Elle implique une solidarité entre les différents membres qui est un des éléments de l'homogénéité de l'équipe. Ainsi, nous aurons toujours, durant la session, le souci de la collectivité, tout en prenant en compte la personnalité de chaque individu.

Cela nécessite que chaque membre de l'équipe inspire le respect dans ses actes et dans ses paroles (politesse, vocabulaire) parce qu'il est le premier exemple de comportement d'adulte dans le centre de loisirs.

### **1/ Le rôle des animateurs avec les différentes tranches d'âge :**

L'enfant va découvrir le centre de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux adultes, de nouvelles règles de vie. Il est important qu'il puisse se créer des repères dans le temps, dans l'espace, dans les relations interpersonnelles. L'équipe pédagogique doit donc s'efforcer de veiller à leur sécurité physique, morale et affective en ayant réellement conscience qu'il s'agit de personnes à part entière, et que la prise en compte des individualités est primordiale à la bonne marche du groupe. En effet, l'enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte.

Bien que vivant ensemble, les besoins et les caractéristiques des enfants sont différents en fonction de leur âge.

→ Avec les enfants d'âge maternel, de 3 à 6 ans

L'adulte référent doit régler la vie matérielle de l'enfant en veillant à sa qualité avec l'adaptation des espaces, du mobilier, de la sécurité et doit y participer. Il doit mettre à disposition le matériel et les instruments nécessaires à une activité afin d'amorcer des apprentissages techniques par l'utilisation de ces derniers. Il doit par ailleurs introduire des moments d'activités collectives, des règles simples tout en laissant agir l'enfant dans un souci de responsabilisation et d'autonomie. L'animateur, enfin, doit parler, répondre et susciter la conversation.

→ Avec les enfants d'âge élémentaire, de 7 à 12 ans

Le rôle de l'adulte est de jouer avec le groupe, mais aussi d'arbitrer, de mener, de diriger le groupe dans ses envies et dans ses projets. Il est force de proposition, il apporte des idées, des solutions techniques et des apprentissages, mais il a aussi pour fonction de veiller aux besoins et aux demandes des enfants. Son rôle est d'accompagner les enfants dans leur projet. Par ailleurs, il développe des activités qui réunissent, qui favorisent notamment des activités physiques. Il suscite le dialogue et la discussion collective en vue de l'organisation d'activités. Enfin, il aide le groupe à s'organiser.

## **2. Critères pour un accueil de qualité :**

La notion d'équipe pédagogique implique donc la solidarité, la connaissance du public accueilli, la responsabilité et la disponibilité, l'implication et la prise d'initiatives, le dynamisme, le dialogue, l'écoute, la politesse, la créativité. Voici donc les critères que doit se fixer l'équipe pour un accueil de qualité :

→ Du point de vue des enfants

- Je connais les différentes tranches d'âges et leurs caractéristiques
- Je maîtrise les problèmes de sécurité et de législation
- J'assure dans mes actes la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Je ne fais pas de « favoritisme », je suis juste et équitable
- Je suis un exemple dans mes paroles et dans mes actes
- Je fais respecter les règles de vie commune et je donne des repères
- Je sais donner les moyens aux enfants de mettre en vie leurs attentes
- Je sais accompagner les enfants dans leurs projets
- Je sais parler avec les enfants, les écouter et les prendre en compte
- Je sais intégrer les enfants à la vie du centre
- Je respecte l'enfant, son rythme, ses envies et ses besoins
- Je mets en valeur les activités réalisées par les enfants

→ Du point de vue pédagogique :

- Je connais le Projet Pédagogique du centre
- J'adapte mes activités aux objectifs pédagogiques du centre
- Je fais preuve de dynamisme et de motivation
- Je maîtrise et mets en œuvre des techniques
- Je gère les locaux et le matériel
- Je connais et maîtrise les contraintes d'une activité (temps, espace, public,)
- Je sais mettre en place un projet d'Animation
- Je sais motiver les enfants pour un temps d'animation
- Je sais m'adapter selon les attentes et les besoins des enfants, selon le temps, ...
- J'ai démontré ma motivation dans l'apprentissage de nouvelles techniques
- Je sais ce qu'est un grand jeu et je sais le mener (sensibilisation, déroulement, fin)
- Je sais animer les temps d'activités libres et calmes
- Je sais gérer le bruit des enfants lors des regroupements
- Je propose des activités variées

→ Du point de vue de l'équipe :

- Je sais prendre des initiatives
- Je m'implique dans la vie du centre
- Je connais les différentes fonctions des adultes
- Je sais échanger mes vécus et mes impressions, je prends la parole en réunion et je propose.
- Je sais m'exprimer et je sais laisser les autres s'exprimer
- Je me documente et m'informe
- Je sais demander de l'aide et aider les autres
- Je participe à l'évaluation du projet des temps d'animation

→ Du point de vue des parents :

- Je sais parler avec les parents du vécu de l'enfant
- J'informe sur les activités et les sorties
- Je collabore avec les partenaires

➤ Le bilan de la journée.

Une boîte à idées sera mise en place, afin de que chaque enfant puisse partager ses envies, et ses attentes en toute liberté, sans contraintes. Les parents sont également les bienvenus pour exposer toute suggestion en suivant le même concept que leur enfants, un papier glissé dans la boîte qui est ouverte chaque fin de semaine.

➤ Les réunions

Régulièrement, nous nous retrouvons afin de faire un bilan et de préparer ensemble de nouveaux projets. Chacun s'exprime librement sur les aspects positifs ou négatifs des journées passées.

La directrice écoute puis à son tour rappelle certaines consignes et argumente afin d'améliorer au mieux le travail de chacun.

C'est pour l'équipe un bon moyen de progresser.

## **VI Vivre ensemble :**

A l'âge du « non » et du « je », il est important d'inciter l'enfant à aller vers l'autre et instaurer des temps d'échanges sur la différence, la tolérance, la morale, le respect.... Ces temps de forum seront l'occasion d'aborder ces différents thèmes en utilisant le jeu du bâton ou de la balle de parole.

### **→ Règles de vie dans chaque groupe**

Les règles de vies ont été élaborées par les équipes d'animation. Elles sont à connaître des animateurs, à respecter et à faire respecter. Elles seront présentées aux enfants de manière ludique en début d'année et à chaque nouvel arrivant. Les règles de vie sont indispensables à la vie en collectivité et participent au bon déroulement de La Récré, au bien vivre ensemble.

Les règles présentées aux enfants sont : « Mes droits et devoirs », ainsi que les sanctions correspondantes. Certaines règles sont non-négociables, d'autres peuvent évoluer selon les situations, les enfants, les comportements.

Un travail de réflexion sera régulièrement fait au sein de l'équipe et ou avec les enfants afin de réadapter les règles et, ou les sanctions.

Les sanctions seront positives, réparatrices et en lien avec le devoir ou droit non respecté. Les animateurs veilleront à ce qu'elles ne soient en aucun cas des punitions abusives ou injustifiées.

### **→ Relation avec les parents**

L'animateur accueille le parent et répond aux différentes questions, va au-devant du parent pour donner les diverses informations de la journée au sujet de leur enfant et l'informer des futures activités.

L'accueil du public (enfants, équipe, parents, enseignants...) a fait l'objet d'une charte. L'animateur veille à la qualité de l'accueil et au respect de la posture commune réfléchie.

Les parents pourront être rencontrés par le responsable pour échanger sur le vécu de l'enfant au périscolaire et inversement, le parent peut solliciter le responsable pour toute question ou sujet lié à son enfant.

**Une réunion de présentation sera organisée durant le mois de la rentrée afin de présenter aux parents, le fonctionnement, les activités et projets à venir ainsi que les orientations de la structure.**

### **→ Les rituels**

C'est par leur régularité et leur fréquence que des activités prennent pour l'enfant le statut de rituel. Un rituel doit structurer l'enfant et lui permettre de se sentir sécurisé par "la répétitivité des gestes, des paroles, des codes mis en place". Le fait qu'ils soient partagés collectivement leur confère une vertu symbolique importante notamment au niveau de la socialisation. Ils répondent par ailleurs aux besoins qu'ont les enfants d'appropriation par la répétition. Un rituel, ou activité ritualisée, est un moment régulier et repéré de courte durée. Il favorise une prise de repères spatiaux, temporels et sociaux. Il propose, au travers d'une activité codifiée et faisant sens pour l'enfant, une situation de communication permettant de manipuler des éléments liés à des apprentissages menés par ailleurs.

Le moment de transition entre l'école et le périscolaire doit être un temps de détente où les enfants peuvent « décompresser » de leur journée. Il est important que les équipes mettent des rituels structurant la journée.

### **→ Soins et sécurité : les procédures**

- Fiches sanitaires et de renseignements

Les animateurs sont en possession des copies des fiches sanitaires remplies par les parents lors de l'inscription. Sur celles-ci figurent les coordonnées des personnes à contacter en cas de besoin et les recommandations particulières concernant l'enfant (allergies alimentaires ou autres, régime alimentaire...).

Celles-ci doivent être transportées avec le groupe afin d'être rapidement et à tout moment disponibles (coordonnées des parents, allergies.....). Le classeur, ainsi que la trousse à pharmacie sont à transporter par un animateur lors de sorties.

**A chaque départ de l'enfant**, l'heure d'arrivée des parents est notifiée sur tablette ou feuille d'émargement avant que ces derniers et les personnes autorisées à venir chercher les enfants ne les récupèrent :  
Se référer aux fiches de renseignement des enfants et aux autorisations de sortie.

Ces fiches ne devront pas circuler ni rester à la vue des enfants ou des personnes extérieures à la structure.

- Fiche signalement incident et transmission

Chaque soin doit être répertorié sur une fiche de signalement d'incident remis le plus tôt possible à Madame Rebetez-Pomodoro. Les trousse de secours sont constituées selon la réglementation DDCSPP et régulièrement vérifiées. Les petits bobos sont suivis de manière physique et morale pour assurer le bien-être de l'enfant.

- Traitement médical

**L'équipe d'encadrement n'est pas habilitée à administrer un quelconque traitement médical, même lorsqu'il s'agit d'un traitement homéopathique.**

Par ailleurs, nous recommandons aux parents de demander au médecin de privilégier une administration en deux prises (une le matin, une le soir).

De plus, il est rappelé, qu'il est particulièrement dangereux de confier un médicament à son enfant afin qu'il se l'administre tout seul, ou pire encore, qu'il en fasse profiter l'un ou l'autre de ses petits camarades.

**Par conséquent, pour des raisons de sécurité, tout médicament en possession d'un enfant se verra systématiquement confisqué par les animateurs.**

En cas de maladie de l'enfant durant son accueil, les parents seront immédiatement prévenus et l'enfant devra être recherché pour être éventuellement conduit chez un médecin. Par conséquent, il est impératif, particulièrement en cas d'urgence, que l'équipe éducative puisse joindre rapidement les parents, d'où la nécessité de communiquer, (et de réactualiser si nécessaire) les différents numéros de téléphone.

## **VI Évaluation et conclusion :**

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions et de remédier aux situations problématiques.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

- ✓ Les objectifs ont-ils été atteints ?
- ✓ Les activités prévues sont-elles réalisées ?
- ✓ Le lien entre le projet pédagogique et les activités est-il respecté ?
- ✓ Le nombre d'inscrits est-il correct ?
- ✓ La fréquentation des mercredis a-t-elle évolué ?

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir. C'est pour eux que nous sommes là, et notre travail est de pouvoir assurer le bien-être de chaque enfant.

Dans cette logique, il conviendra de se poser sans cesse la question de savoir pourquoi l'on fait telle ou telle chose. L'équipe travaillera ensemble pour répondre à ces questions, réfléchiront ensemble quelles solutions apporter, quelle attitude avoir ou quelle activité mettre en place.

La motivation de l'équipe à vouloir « faire du bon travail » est primordiale pour ensemble arriver à offrir un environnement sain et riche en activités aux enfants.

Les accueils de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

## **VII Club Ados :**

La mairie Cravanche propose pour les jeunes de 12 à 17 ans l'ouverture d'un club ados, il sera mis en place le 6 mars 2024. Il ouvrira ces portes tous les mercredis de 14h00 à 17h00, sauf pendant les vacances scolaire.

Le club ados est :

- Un lieu d'accueil convivial qui favorise la rencontre entre jeunes.
- Un lieu qui favorise la responsabilisation et l'autonomie des jeunes.
- Un lieu ouvert aux projets culturels, sportifs, artistiques...
- Un lieu où les besoins et les attentes des jeunes sera pris en compte dans la construction de leur projet de loisirs ou personnel.

Il est situé dans l'enceinte de l'ALSH. Une salle leur est consacré.

Ils ont à disposition un baby-foot, un espace télé avec des canapés et une console de jeux vidéos, une bibliothèque, une table, des chaises, tous types de fournitures de papeterie...

Cette salle est également une salle informatique utilisée par les plus jeunes lors des temps scolaires. L'animateur responsable des ados, ce tien garant de la propreté des lieux et du respect du matériel quand il l'a rends à nouveau disponible.

Le club ados se situe juste en dessous de la médiathèque municipale, ils ont donc la possibilité d'y accéder en montant quelques marches. Il est accolé à la cour des récréation de l'école Elementaire, ce qui leur permet d'aller prendre l'air.

Nous avons également, la forêt du Salbert à disposition ainsi que le City Parc pour les loisirs sportifs.

La période d'accueil sera étendue au vendredi soir si l'activité se pérennise.

### **Objectifs :**

Responsabilisation et construction de soi : Permettre la création de projet et d'activité par les jeunes. Permettre aux ados de faire des choix, de penser par eux mêmes, de s'affirmer, de soumettre leurs idées.

L'ouverture vers les autres : Favoriser le vivre ensemble , développer l'entraide, la solidarité et l'écoute des jeunes. Favoriser le respect d'autrui, du matériel et des locaux.

L'ouverture vers l'extérieur : favoriser les activités ouvertes sur environnement local, organiser des rencontres avec d'autres jeunes.

### **Fonctionnement :**

Le club ados est ouvert le mercredi de 14h00 à 17h00. Ils doivent à leurs arriver et leurs départs signaler leur présence à l'animateur. Il n'y a pas de réservation au préalable pour pouvoier accéder au club ados, sauf les jours des sorties.

En cas de sortie extérieur, la salle du club ados sera fermée.

Lors du départ du jeune, l'animateur ne sera plus tenu responsable.

## **Les sorties :**

Une programmation sera mise en place en amont et un système d'inscription et de réservation devra être fait par l'animateur.

Les sorties payantes seront financé par les jeunes à hauteur de 40 %.

## **Transport :**

les jeunes peuvent être amenés à se déplacer à pieds ou avec leur propre moyen (2 roues, bus...) pour rejoindre les points d'activités. Dans ce cas, ces trajets ne seront pas sous la responsabilité du SEJ.

Le responsable du club ados M. Nifenecker Douglas, s'assure du bon fonctionnement du club et du respect des règles de vie. Son rôle est de favoriser la mise en œuvre de projets, et d'assurer les lien avec les jeunes et les familles.

En cas d'absence de celui-ci, un animateurs qualifié pourra venir le remplacer pour assuré la continuité du service.

Le club ados déclaré en périscolaire devra respecter les taux réglementaire d'encadrement fixés par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) .

## **Le règlement :**

L'inscription au club ados, vaut acception du règlement par les jeunes et les familles. Ces règles permettent la vie en collectivités et de favoriser au mieu le vivre ensemble. Il sera affiché et donner à chaque jeune.

En cas de non respect des règles, s'en suivra :

- avertissement verbale
- Convocation du jeune et des ses représentant légaux.
- Exclusion temporaire ou définitive.

## **Droit à l'image :**

L'utilisation de l'image de l'enfant par le SEJ est respectée selon le choix des familles lors de l'inscription pour la diffusion sur le journal local . Les photos et vidéos prise entre jeunes consentant et diffusé sur les réseaux sociaux ou part out autre moyen, ne seront pas sous la responsabilité de la mairie, du SEJ ou de l'animateur.

l'inscription sera annuelle, une cotisation sera demandé aux parents via le biais du logiciel BL-Enfance.

Lors de l'inscription, un dossier complet doit être transmis à l'animateur responsable du club ados ou à la direction du SEJ.